

## « La Huppe du Paradou »



**Mairie**  
**Boîte N° 17**  
**44760 La Bernerie en Retz.**

La Bernerie en Retz le 15/07/2022.

# COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 08 JUILLET 2022

Convoqués par un email à chaque adhérent daté du 08 juin 2022 et par voie de presse, les membres de l'association et les personnes intéressées se sont réunies le samedi 08 juillet 2022 à 18h à la salle Bellevue de la Bernerie en Retz.

A l'ordre du jour :

- *Rapport moral, activités 2021/2022*
- *Bilan financier du Trésorier*
- *point sur nos actions*
- *Questions diverses*

Le Président Jean-Pierre Barbedette remercie de leur présence, Jacques Prieur, maire de la Bernerie en Retz et Mme Parricia Carrara, conseillère déléguée au littoral et espaces verts. Au moment de débiter la séance, le quorum de 50 pour cent des membres présents ou représentés est atteint. La séance est déclarée ouverte. La secrétaire de séance est Francine Leclerc.

### Rapport moral du président

Jean-Pierre Barbedette rappelle les buts de l'association en partant de l'historique de la naissance de l'association

- Défendre et valoriser notre cadre de vie
  - Continuité du sentier littoral
  - Préservation et mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles
  - Conservation d'espaces boisés et de haies bocagères
  - Développement des liaisons douces
- Préserver notre environnement
  - Actions pédagogiques vers les enfants des écoles mais aussi vers les adultes

Jean-Pierre Barbedette insiste ensuite, dans son rapport moral sur la difficulté d'atteindre les objectifs que s'est fixé l'association.

### **Rapport moral :**

Rappel des objectifs

Ces objectifs, importants pour notre commune, sont souvent freinés pour diverses raisons.

La continuité du sentier littoral reste au stade de la réflexion depuis plusieurs années. De nombreuses vues mer à partir de celui-ci sont rognées ou même disparaissent. Des cônes de vue bien inventoriés auraient sans doute pu

limiter cela. La suppression du COS en zone UB du PLU, y compris donc sur les propriétés bordant le rivage, ne peut qu'amplifier le phénomène.

La préservation d'espaces naturels ou boisés ou des haies bocagères se heurte aujourd'hui à la densification voulue pour limiter le grignotage des terres agricoles, ce qui est pourtant une nécessité. Les arbres, même remarquables, sont souvent aussi les victimes collatérales des divisions parcellaires, issues en partie de cette volonté de densification.

On voit donc qu'il n'est pas facile de trouver un juste milieu, sauf peut-être ... à limiter l'urbanisation. Certaines communes s'y sont résolues. Mais il faut aussi penser à préserver le dynamisme de la commune.

Le développement des liaisons douces, pourtant nécessaire, se heurte souvent à la gestion budgétaire.

Quelle est l'avenir de notre association face à ces enjeux ?

Seule une association forte de nombreux adhérents peut porter un message vers nos décideurs. J'invite donc chacune et chacun à promouvoir notre association et à émettre les idées qu'ils souhaitent voir portées par la Huppe du Paradou.

Depuis notre dernière AG nos interventions ont porté sur le sentier littoral, les zones humides dans le cadre du complexe sportif ou dernièrement sur la modification N1 du plu.

Nous allons revenir plus en détail sur ces actions après la présentation par notre trésorière, Jocelyne, de notre bilan comptable.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

### **Rapport Financier**

Le rapport détaillé est exposé par la trésorière Jocelyne Touzet. Il fait état pour l'exercice 2021 d'un résultat positif de 36,00 euros. Au 31 décembre 2021, l'association dispose d'un avoir sur compte de 729,66 euros, d'un avoir sur livret de 214,80 euros.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **Bilan des actions et projection pour 2022**

#### **Sentier littoral :**

Rappel des actions depuis début 2021 :

06/03/21 : lettre au Maire pour alerter sur la possibilité de présenter un dossier de candidature dans le cadre de l'utilisation des fonds « France Relance » pour un projet concernant le sentier littoral.

10/03/21 : réponse de M. le Maire qui envisage d'étudier les possibilités de cofinancement pour une étude de continuité et sécurisation du sentier littoral.

AG du 09/07/21 : M. le Maire nous informe que le dossier devra s'harmoniser avec l'étude en cours à l'agglomération de Pornic. Il porterait sur la partie entre grande plage et Boutinardièrre.

02/22 : relance pour connaître l'avancement du dossier.

09/02/22 : réponse de M. le Maire qui nous informe qu'il n'y aura pas d'étude pour le sentier littoral. Les fonds « France relance » seront sollicités pour création d'une piste cyclable rue Jeanne D'Arc.

23/02/22 : Dans un courrier nous faisons part de notre incompréhension. En effet, à notre connaissance, le fond « France Relance » est réparti en plusieurs budgets dont 5 millions d'euros spécifiquement pour le dossier « France vue sur mer ».

Nous profitons de ce courrier pour demander une rencontre afin de lister les actions envisageables de mise en valeur du sentier entre la Rinais et la Boutinardièrre.

Lors de cette rencontre qui a eu lieu sur site le 01/04/2022, M. le Maire nous informe que deux dossiers allaient être déposés dans le cadre de « France Relance » : aménagement entre l'ENS Roches Dorées et la rue Richelot d'une part et remise en état du platelage de la grande plage d'autre part.

Question à M. le Maire : où en est-on aujourd'hui ?

Réponse :

*La commune a déjà fait une demande de subvention dans le cadre du dispositif "France Relance" pour l'aménagement piéton et cyclable de la rue Jeanne D'Arc, rue qui va être élargie lors de l'opération d'aménagement du terrain de foot en habitat.*

*Nous allons également déposer deux demandes de subvention dans le cadre du dispositif "France Vue sur Mer" : l'une concernant la réparation du platelage, l'autre concernant l'étude des aménagements qui pourraient être réalisés "De la Boutinardièrre à la Rinais".*

*Pour l'aménagement sur la RD 97 entre les Roches Dorées et la Rue Richelot, ce sera un aménagement de la commune façon chaudiou (chaussée à voie centrale banalisée), probablement après finalisation de l'effacement des réseaux route de Pornic.*

Guy Dupin revient ensuite sur les différentes actions qui avaient été évoquées lors de notre entrevue sur site du 01/04/2022, notant qu'aucune n'avait encore vu le jour, comme par exemple le balisage du départ du sentier à la Rinais, ou encore la remise en place du panneau de réglementation d'accès à la plage pour les chiens, déposé depuis 2 ans.

Il insiste aussi sur les problèmes récurrents de ravinement du chemin de Versannes, ainsi que sur le problème de mise place de coquilles d'huitres sur le chemin haut sans que celles-ci soient broyées et compactées. L'accès à la plage de Crève-Cœur est très difficile pour les poussettes et impossible pour les personnes à mobilité réduite.

Il propose une réunion de travail entre le département, la commune et la Huppe du Paradou pour faire le point sur les travaux d'entretien et le devenir de la circulation des véhicules des riverains dans l'ENS de Versannes.

#### **Espaces Naturels Sensibles :**

L'association était intervenue au début de l'année, concernant l'ENS du vallon de Versannes, auprès des services du département, pour s'assurer que la réparation de l'escalier de bois était toujours programmée ainsi que l'entretien du chemin (travaux qui n'avaient pu être réalisés en 2021). Ces travaux ont été réalisés dernièrement.

#### **Zones humides :**

La Huppe du Paradou est intervenue, par un échange de courriers avec M. le Maire en janvier/février 2022, à propos du complexe sportif et de son impact sur la zone humide.

M. Prieur nous avait informés que le projet était revu afin de réduire très fortement l'impact sur la zone humide, ce qui, pour nous est une bonne chose, la préservation devant être priorisée à la compensation.

Un adhérent évoque le problème d'une mare, rue des primevères, bouchée au fil des années. M. le Maire connaît le dossier qui va devoir se régler au plus tôt avec les riverains.

#### **Modification N1 du PLU :**

Notre association avait fait parvenir un courrier avec remarques.

L'une d'elles portait sur les suppressions d'espaces réservés :

Pour l'ER 13 Guy Dupin insiste sur notre incompréhension face à une décision qui entérine le passage de véhicules motorisés dans l'Espace Sensible Naturel de Versannes (desserte de 3 habitations).

Pour L'ER 38, supprimé car acquis par la commune, notre question portait sur le devenir de cette parcelle. M. le maire évoque un projet de bassin de rétention d'eau.

#### **Zac de la Rogère :**

Notre association s'étonne que malgré la sensibilisation menée par la commune contre l'imperméabilisation des sols, les espaces publics de la tranche 5 de la Zac soient toujours bétonnés comme cela a été le cas pour les autres tranches générant ainsi des centaines de m2 de béton.

Ceci constitue un très mauvais exemple pour les particuliers.

#### **Actions pédagogiques :**

En raison de la pandémie les activités organisées avec l'école de La Bernerie n'ont toujours pu être réalisées en 2022

On espère pour 2023

#### **Questions :**

La question de l'accès à la plage de Crève-Cœur au droit de Versannes, pour les personnes à mobilité réduite de même que les poussettes, est à nouveau évoqué d'autant qu'avec la finalisation de la Zac de la Rogère, cet accès devient très fréquenté.

#### **Agenda 2030 :**

Jean-Pierre Barbedette propose à M. le Maire de nous présenter succinctement le projet.

Il s'agit principalement de recenser des actions pour un développement plus durable.

L'assemblée générale est clôturée par un verre de l'amitié.

Le président, J-Pierre Barbedette

La secrétaire, Francine Leclerc